



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MIXTE**  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 53420**  
**DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N° DOSSIER PE 109/2024**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Square Frans Hals 1 à 5**

Identité du demandeur : **Association des copropriétaires à Anderlecht, Square F. Hals 1-5, Rés. Peintres de l'Europe**

Demande de : **PROJET MIXTE : Régulariser 8 emplacements supplémentaires de parking à l'air libre (77 au total) Exploitation d'un parking souterrain de 48 emplacements et à l'air libre de 29 emplacements**

Activité principale :

**Périmètre et zone :** PRAS : espaces structurants, zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

**PU : art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme**

**1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

**PE : 1B : article 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement. Exploitation des rubriques suivantes : 68B parking (77 emplacements).**

**L'enquête se déroule :** À partir du **15/09/2024** et jusqu'au **14/10/2024** inclus

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – service Permis d'Urbanisme - rue de Veeweyde, 100
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))



**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme  
à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 14/10/2024
- Par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- Le **jeudi 24 octobre 2024**, à l'adresse : rue de Veeweyde, 100

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 04/09/2024

Pour le Collège,

Par délégation :

Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE

Responsable du service

*Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier*



